

Communiqué de presse

18 avril 2024

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : Signature de la convention « Centralités rurales en région » de la commune de Mélisey (Haute-Saône)

Lundi 22 avril 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la commune de Mélisey et la Communauté de communes des 1 000 Étangs signeront la convention « Centralités rurales en région ».

Au titre de la convention « Centralités rurales en région » couvrant la période 2022-2026, la commune de Mélisey engage le déploiement d'une stratégie de revitalisation ambitieuse à la faveur de la redynamisation de son centre-bourg. Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté la soutient à hauteur de 200 000 €.

Les centralités rurales intermédiaires constituent l'un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables ainsi qu'un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes cumulant des critères de centralité et de fragilité ont été sélectionnées pour être accompagnées dans leurs projets, dans le cadre du dispositif « Centralités rurales en région ».

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€, votée par les élus régionaux pour la période 2022-2026, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), ce dispositif vise à :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et le bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie ;
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à cinq ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation.

La Région accompagne, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'écoconditions) ;
- Associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a approuvé les conventions de **104 communes**.

La commune de Mélisey, ne disposant pas de stratégie de revitalisation, a missionné le bureau d'études CDHU (Conseil Développement Habitat et Urbanisme) afin d'élaborer son projet global de territoire. Cette étude a été lancée en février 2024.

La commune n'étant pas retenue au titre des Petites Villes de Demain, sa stratégie est cofinancée à la fois par la Région et la Banque des Territoires.

La commune est ainsi éligible à une enveloppe de 200 000 € de soutien régional.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté signera :

Lundi 22 avril 2024 à 16 heures à Mélisey (Haute-Saône)

Salle de Convivialité, 8 rue de Moulin

la convention « Centralités rurales en région » de la commune

en présence d'Éric Houlley,

*vice-président de la Région en charge de la cohésion territoriale,
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.*

La presse est invitée à cette signature

CONTACTS PRESSE RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranche-comte.fr - tél 03 81 61 61 08